

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES AINSI QUE DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de groupement de commande signée entre les communes de La Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau en date du 30 septembre 2018 relative au choix d'un Maître d'œuvre pour la mise en place d'un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu le rapport du Maire,

Madame Cécile KNITTEL, Maire adjointe en charge du cadre de vie, de l'environnement et de l'urbanisme présente à l'assemblée les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement.

Cette procédure exige que l'ensemble des documents soit présenté au Conseil municipal afin de les valider.

Après en avoir délibéré,

PRENDRE ACTE des conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement et Eaux Pluviales et du zonage des eaux pluviales,

VALIDE l'ensemble des documents,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à effectuer toutes démarches correspondantes à ce dossier.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU